
Partenaires d'exécution

Choose the section you want to jump in

Dans la mesure du possible, évitez de créer de nouveaux partenariats dans une situation d'urgence. Identifiez plutôt des partenaires existants et renforcez leurs capacités en matière de préparation. Les principaux éléments à prendre en compte pour la sélection des partenaires sont la sensibilité aux sexospécificités, l'échelle de réponse, les capacités et la disponibilité des fonds (ou le volume de travail nécessaire pour qu'un partenaire soit prêt à recevoir des fonds). Un partenaire d'exécution ne sera pas nécessairement chargé de l'ensemble du projet et pourra être responsable de certains aspects.

Considérations relatives aux partenaires d'exécution potentiels en vue de déterminer s'ils sont adaptés aux TM⁷:

- Expérience antérieure ou actuelle dans la conception et la mise en œuvre de programme de TM.
- Expérience antérieure ou actuelle de la distribution (espèces ou en nature).
- Rapports d'activité existants ou rapports financiers issus de ces expériences. Existence de systèmes d'approvisionnement et de procédures opérationnelles standard en matière de transfert monétaire.
- Existence d'une politique de protection des données.
- Expérience de l'analyse et du suivi des tendances du marché.
- Expérience du soutien de groupes cibles tels que les femmes et les personnes en situation d'handicap.
- Code de conduite organisationnel existant (ou volonté de le mettre en place) pour tout le personnel du partenaire, décrivant les normes de comportement attendues envers les participants au projet et les autres membres de la communauté, ainsi que les mesures visant à prévenir l'exploitation et les violences sexuelles.
- Le personnel dispose des capacités techniques et opérationnelles adéquates pour mettre en œuvre et faire le suivi des TM, y compris après une situation de crise.
- Une compréhension des ressources nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et faire le suivi d'un projet de TM de qualité, conformément aux normes de l'OIM.

Il est possible de fournir un renforcement des capacités si un partenaire d'exécution potentiel présente des lacunes dans certains des domaines ci-dessus. Cependant, il est important de se rappeler que l'OIM est toujours responsable de la qualité du programme, même lorsque la mise en œuvre est effectuée par un partenaire.

Les accords avec les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes devraient être élaborés

en définissant clairement les rôles et les responsabilités. L'utilisation des TM devrait être mentionnée dans l'accord, et des indicateurs de processus devraient être développés pour assurer une mise en œuvre adéquate. Si le partenaire de l'OIM dispose de procédures opérationnelles standard relatives aux TM, le personnel de l'OIM devrait s'assurer qu'elles ne sont pas en contradiction avec les directives actuelles. En cas de divergence, les accords devraient indiquer que les directives et les procédures opérationnelles standard de l'OIM prévalent. Pour plus d'informations sur la sélection et l'engagement des partenaires d'exécution, veuillez-vous référer à la note d'orientation IN/284.



Attention ! Si vous travaillez avec des partenaires d'exécution, lancez le processus dès que possible, cela prendra du temps !

[Boîte à outils des partenaires d'exécution concernant les aspects financiers](#)

⁷ Boîte à outils d'urgence de CARE ([CARE Emergency Toolkit](#)).

- [Prev](#)
- 2.6/2.9
- [Suivant](#)